



LETTRE D'INFORMATION

N° 8

Mai 2019

Congrès de l'AFD&M 2019

L'ouverture des inscriptions aux deux journées du congrès est imminente. Le programme est en cours de finalisation. Mais sachez déjà que nous aurons le plaisir et l'honneur d'accueillir, le vendredi 21 juin au matin, **le professeur Jean-Philippe Denis, en sa qualité de rédacteur en chef de la Revue Française de Gestion (RFG)**, autour de la table ronde sur la recherche, et **monsieur Raphaël Gnanou, en sa qualité de directeur de la Centrale de cas et de médias pédagogiques (CCMP)**, autour de la table ronde sur la pédagogie.

Informations internes

Congrès 2019 – Architecture du colloque. Le colloque, qui se déroulera la première journée du congrès (20 juin), sera composé de deux sessions plénières – une le matin et l'autre l'après-midi, et de plusieurs sessions parallèles, également les matin et après-midi. L'ouverture des inscriptions est imminente, pour les deux journées. Les informations pratiques ont été quelque peu étoffées. Elles sont disponibles sur notre site internet.

Specimen Lextenso. Un membre de l'AFD&M a signalé à l'association que les éditions Lextenso avaient décidé d'exclure les professeurs de droit des grandes écoles de leur politique de specimen. Le président de l'AFD&M a adressé un courriel à la directrice générale de Lextenso pour s'en émouvoir et pour lui demander de revenir sur sa décision. Celle-ci a répondu, il y a peu, qu'elle était prête à reconsidérer sa politique et invite le président de l'AFD&M à l'informer des écoles et ouvrages concernés. L'association reviendra très bientôt vers ses membres à ce propos, afin de récolter toutes les informations utiles.

Membres de l'AFD&M. Si vos coordonnées professionnelles changent, nous vous serions très reconnaissants de nous en faire part. Une seule adresse : secretariat-general@afdm-droit.com

Informations externes

Pédagogie. Bastien Feron, membre de l'AFD&M, propose d'ouvrir des droits d'accès pour 2019-2020 à des supports e-learning + blended learning en **droit du travail**. Ces supports sont actuellement utilisés par trois universités. Origines de ces supports : plusieurs masters cherchaient à monter des projets e-learning complétant leurs enseignements de droit du travail. Il s'agissait de proposer des outils pédagogiques innovants permettant d'aider les étudiants non juristes à bénéficier de plus d'heures d'enseignement. L'enjeu fut de proposer des compléments e-learning innovant et adaptés à ces étudiants de master, sans demander de travail supplémentaire aux enseignants en place, et sans peser exagérément sur les finances de l'université. A été bâti pour cela un parcours e-learning mutualisé, structuré autour de témoignages vidéos de professionnels du droit des RH (avocats, chefs d'entreprises, consultants etc.). Ces interviews de professionnels sont accompagnées de vidéos pédagogiques, et articulées avec des activités interactives. Tout cela permet aux enseignants de tester une pédagogie innovante, et d'accompagner les étudiants individuellement quel que soit leur niveau. Pour toute information : Bastien Feron (auteur du contenu), 06.73.04.81.22, bastien.feron@101Formateurs.com – www.101Formateurs.com.

Publications des membres de l'AFD&M. Dans les publications référencées ci-après, le nom des membres de l'AFD&M apparait en caractères en gras.

- **Anne Audran-Ly** (professeur, Audencia), TWITTER : CGU des réseaux sociaux et Jurisprudence, 2019, CCMP J0096.
Le cas Twitter est l'occasion de montrer aux étudiants qu'analyser des conditions générales d'utilisation devient intéressant lorsque l'on est en capacité d'apporter un regard critique compte tenu des enseignements reçus en Droit. Il est basé sur la décision du Tribunal de Grande instance de Paris en date du 7 août 2018 qui répute non écrites les CGU du fait de leur caractère illicite ou abusif et condamne Twitter à verser à l'UFC Que choisir 30.000 € de dommages et intérêts. Ce cas permet de faire le lien et la synthèse de notions diverses vues en cours en matière de Droit de la consommation, de protection des données personnelles et de droits d'auteur. Enfin il prépare les étudiants à l'examen terminal.
- **Olivier Lasmoles** (professeur, l'EM Normandie, La difficile appréhension des *blockchains* par le droit : [Rev. internationale de droit économique 2018/4](#), pp. 453 à 469.
- **Cédric Duchatelle** (directeur groupe conformité et éthique des affaires AG2R La Mondiale Matmut), *Compliance* et éthique des affaires : les leviers d'une nouvelle gouvernance d'entreprise – partie 1 : [Rev. Banque n° 832](#), mai 2019 (2^e partie à paraître).
- **W. Gregory Voss** (professeur, Toulouse Business School) & Kimberley A. Houser, Personal Data and GDPR: Providing a Competitive Advantage for U.S. Companies : [American Business Law Journal, Vol. 56, N° 2 \(Summer 2019\), pp. 287-344](#).
- **W. Gregory Voss**, The European Union's 2014 Non-Financial Reporting Directive: Mandatory *Ex Post* Disclosure - But Does It Need Improvement?" (Chapter 14), in *Extractive Industries and Human Rights in an Era of Global Justice: New Ways of Resolving and Preventing Conflicts*, Amissi Manirabona & Yenny Vega Cárdenas Eds., [LexisNexis Canada, pp. 359-381, 2019](#).
- **Caroline André** (professeur, Neoma Business School), De la mise à disposition des salariés par un groupement d'employeurs : approche pratique : [Droit social](#) févr. 2019, p.130

- **Hugues Bouthinon-Dumas** (professeur, l'ESSEC Business School), Economic Analysis of the interaction Between National Legal Systems : A Contribution to the Understanding of Legal Diversity and Legal Unity : Journal of Civil Law Studies, vol. 11, n° 2, 2018.
- **Hugues Bouthinon-Dumas**, Anne Jeny et Bernard Leca, L'adaptation des fiscalistes aux nouvelles conditions de l'optimisation fiscale. Une approche par les capacités dynamiques : [Rev. internationale de droit économique 2018/4](#), pp. 399 à 429.

Recherche. 4^e colloque interdisciplinaire sur la défaillance d'entreprise (CIDE 2019) – De l'échec à la faillite : déterminants, processus, conséquences. 29 novembre 2019, IAE Lille.

Calendrier :

1/10/19 : Envoi des propositions de communication sous la forme d'un résumé

5/11/19 : Décision d'acceptation ou de refus.

15/11/19 : Date limite des inscriptions.

15/02/20 : Date limite des soumissions pour la Revue des Sciences de Gestion.

Détails [ICI](#).

Communication. Vous souhaitez voir publiée dans la prochaine Lettre d'information de l'AFD&M une information concernant une offre d'emploi dans l'école ou université à laquelle vous êtes rattaché, ou une manifestation scientifique en relation avec le droit, ou l'une de vos récentes publications (livre ou article), ou encore votre nomination à un poste à responsabilité au sein de votre institution ou d'une autre institution ? Une seule adresse : secretariat.general@afdm-droit.com